

Formulaire d'inscription à présenter au bureau de la Municipalité

NOM : _____

ADRESSE (propriété) : _____

ADRESSE (postale si autre) : _____

TÉL. : _____

Essence de l'arbre :

Signature

DATE : _____

Documents à joindre :

- facture originale
- photo

Le programme consiste à donner une subvention de 50\$ à qui fera l'acquisition et la plantation sur sa propriété, d'un arbre selon le principe du «bon arbre au bon endroit» (Hydro-Québec :

www.hydroquebec.com/distribution/fr/publications/pdf/bonarbre_aerien.pdf).

Quoique nous favorisons les achats locaux, cette remise de 50\$ s'appliquera en respect des conditions suivantes :

- arbre de plus de 5 pieds de haut (1,5 m);
- arbre d'une valeur minimale de 100\$ (sans calcul des taxes, livraison et coût de plantation);
- arbre et non arbuste¹;
- un (1) seul arbre est subventionnable par propriété;
- achat et plantation dans l'année courante (selon la disponibilité des fonds);
- remise sur présentation de la facture originale et preuve (photo) démontrant que la plantation a eu lieu sur la propriété ou par attestation de plantation;
- pour une propriété à Verchères;
- le budget étant limité, ce sera le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à épuisement des montants.

¹arbre : Grande plante ligneuse vivace dont la tige ou tronc, fixé au sol par des racines, est nue à la base et chargée de branches et de feuilles ou d'aiguilles à son sommet.

arbuste : Plante ligneuse plus petite qu'un arbre mais présentant un tronc principal.

Le programme s'applique aussi bien aux résidences, aux commerces qu'aux industries qui procèdent à la plantation d'un arbre ainsi qu'à tout autre propriété bâtie.



Il faut penser à renouveler cette «richesse» de nos quartiers et conserver ces embellissements à notre municipalité.

La Municipalité de Verchères met sur pied un premier programme pour ce renouvellement des arbres. Quoique modeste, ce premier pas contribuera aux efforts d'agir et d'intervenir le plus harmonieusement possible pour assurer le transfert de notre beau village aux générations de nos enfants.

Arbres déconseillés

- Saule pleureur (salix pentendra)
- Peuplier blanc (populus alba)
- Peuplier du Canada (populus destoïde)
- Peuplier de Lombardie (populus nigra)
- Peuplier baumier (populus balsamifera)
- Peuplier faux tremble (populus tremuloïde)
- Érable argenté (acer saccharinum)
- Érable à Giguère (acer negundo)
- Orme américain (ulmus americana)

La subvention

50\$ pour l'achat et la plantation d'un arbre
D'une valeur d'au moins 100\$.

1 arbre par propriété

Pour qui ?

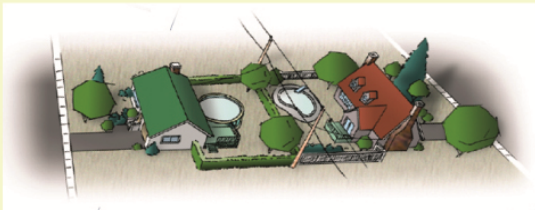
Résidents de Verchères

- résidentiel
- commercial
- industriel



Régulateur sur notre planète

Les arbres jouent un rôle de régulateur sur notre planète en absorbant une grande quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère, l'un des responsables du réchauffement de la planète. De plus, ils filtrent et stabilisent certains polluants se trouvant dans le sol tout en nous permettant d'économiser de l'énergie dans nos résidences. En hiver, ils «cassent» le vent, première source de perte de chaleur et l'été ils créent de l'ombrage en empêchant la surchauffe de nos maisons. De plus, ils constituent des éléments importants de nos regards quotidiens.



Pour de plus amples détails communiquez avec la Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin
Verchères (Québec) J0L 2R0

tél : 450 583-3307

fax : 450 583-3637

courriel : mairie@ville.vercheres.qc.ca

www.ville.vercheres.qc.ca



Municipalité de Verchères

Programme de plantation d'arbre



50\$ = 1 arbre
d'une valeur de 100\$
par propriété